



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat Général

CALENDRIER *PREVISIONNEL* (*) DES EXAMENS ET CONCOURS INTERNES 2019/2020


Filière services techniques


organisés par la direction des ressources humaines/sous-direction du recrutement et de la formation/bureau du recrutement et de la promotion professionnelle


Les modalités d'inscription sont précisées, dès l'ouverture de l'examen ou concours interne (environ un mois avant la date de clôture des inscriptions) sur le site : www.interieur.gouv.fr à la rubrique « [Les recrutements](#) » et, le cas échéant, sur le site des services déconcentrés concernés.


(*) *Les dates sont susceptibles d'être modifiées* – dernière mise à jour **03.09.2019**

CAT	CONDITIONS Etre en activité, en détachement ou en congé parental	<u>FILIERE SERVICES TECHNIQUES</u>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
A	<p><u>CONCOURS INTERNE</u></p> <p>Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires et aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.</p> <p>Les candidats doivent avoir accompli, au 1^{er} janvier de l'année du concours, quatre ans de services publics.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques.</p> <p>La condition « en fonctions » n'est pas opposable aux ressortissants communautaires.</p>	<p><u>INGENIEUR DES SERVICES TECHNIQUES</u></p> <p><u>Spécialités</u> : immobilière, logistique (à confirmer lors de l'ouverture du concours)</p> <p>(au titre de l'année 2019)</p>	<p>Ouverture des inscriptions 11 mars 2019</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription 11 avril 2019 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives 11 avril 2019 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>12 juin 2019</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP 30 juillet 2019 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>du 16 septembre au 4 octobre 2019</p>	<p>sdrf-concours-ist@interieur.gouv.fr</p>

CAT	CONDITIONS Etre en activité, en détachement ou en congé parental	<u>FILIERE SERVICES TECHNIQUES</u>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
B	<p align="center"><u>CONCOURS INTERNE</u></p> <p>Ouvert aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au corps des contrôleurs des services techniques.</p> <p>La condition « en fonctions à la date de clôture des inscriptions » n'est pas opposable aux ressortissants communautaires.</p>	<p align="center"><u>CONTROLEUR DE CLASSE NORMALE DES SERVICES TECHNIQUES</u></p> <p><u>Spécialités</u> : bâtiment, logistique, automobile, armement (à confirmer lors de l'ouverture du concours)</p> <p align="center">(au titre de l'année 2019)</p>	<p>Ouverture des inscriptions 24 septembre 2019</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription 24 octobre 2019 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives 24 octobre 2019 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>28 novembre 2019</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP 3 janvier 2020 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>du 14 au 24 janvier 2020</p>	<p align="center">sdrf-concours-cstcn@interieur.gouv.fr</p>

CAT	CONDITIONS Etre en activité, en détachement ou en congé parental	<u>FILIERE SERVICES TECHNIQUES</u>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<p>C</p> <p>C</p>	<p align="center"><u>CONCOURS INTERNE SUR TITRES</u></p> <p>Ouvert aux fonctionnaires et agents contractuels de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale comptant au moins un an de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle ce concours est organisé, sans condition de diplômes ou de titres, sauf lorsque ces diplômes ou titres sont exigés par des lois et règlements pour l'exercice des fonctions à accomplir ou lorsque l'exercice d'une spécialité l'exige.</p> <p>Ce concours est également ouvert, dans les mêmes conditions, aux candidats justifiant d'un an de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au corps des adjoints techniques.</p> <p>La condition « en fonctions » n'est pas opposable aux ressortissants communautaires.</p> <p>Les candidats à un emploi dans une spécialité de conduite d'engin à moteur doivent justifier de la possession des permis de conduire ou habilitations appropriés aux véhicules et engins utilisés, en cours de validité.</p> <p>Dans les spécialités de conduite de véhicules terrestres à moteur, les permis exigés sont les suivants : C, D, BE, CE et DE ou habilitation équivalente ayant donné lieu à l'attribution de ces permis.</p> <p>Les statuts particuliers peuvent également exiger le permis B pour la conduite des véhicules terrestres à moteur en dehors des spécialités de conduite de véhicules terrestres à moteur.</p>	<p align="center"><u>ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE</u></p> <p align="center">[administration centrale (PARIS) et services déconcentrés de la région Ile-de-France]</p> <p align="center"><u>Spécialités</u> : à préciser lors de l'ouverture du recrutement</p> <p align="center">(au titre de l'année 2019)</p> <hr/> <p align="center">concours en province : s'adresser aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)</p>	<p align="center">Informations</p> <p align="center">sur le site internet de la Préfecture de Police</p> <p align="center">concours Adjoint technique principal de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer</p>	<p align="center">/</p> <p align="center">Sélection des dossiers</p>		<p>PARIS - RIF :</p> <p align="center">drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr</p> <hr/> <p>CONCOURS DECONCENTRES : SGAMI Bureau des ressources humaines</p>

CAT	CONDITIONS <i>réservés aux agents du ministère de l'intérieur</i>	<u>FILIERE SERVICES TECHNIQUES</u> <i>examens professionnels réservés</i>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
A	<p align="center"><u>EXAMEN PROFESSIONNEL</u></p> <p>Ouvert aux ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur ayant accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps civil ou un cadre d'emploi de catégorie A ou de même niveau et comptant au moins un an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon de leur grade. Les conditions d'échelon et de durée d'ancienneté ainsi que de services effectifs s'apprécient au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi.</p>	<p align="center"><u>INGENIEUR PRINCIPAL DES SERVICES TECHNIQUES</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2020)</p>	<p>Ouverture des inscriptions 3 septembre 2019</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription 1^{er} octobre 2019 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des dossiers RAEP 1^{er} octobre 2019 (par voie électronique ou postale)</p>	<p align="center">/</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP 1^{er} octobre 2019 (par voie électronique ou postale)</p>	<p align="center">du 4 au 22 novembre 2019</p>	<p align="center">sdrf-exapro-istpal@interieur.gouv.fr</p>

CAT	CONDITIONS <i>réservés aux agents du ministère de l'intérieur</i>	<u>FILIERE SERVICES TECHNIQUES</u> <i>examens professionnels réservés</i>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<u>B</u>	<p align="center"><u>EXAMEN PROFESSIONNEL</u></p> <p>Ouvert aux contrôleurs de classe supérieure des services techniques du ministère de l'intérieur justifiant d'au moins un an dans le 5^{ème} échelon de leur grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Ces conditions s'apprécient au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement.</p>	<p align="center"><u>CONTROLEUR DE CLASSE EXCEPTIONNELLE DES SERVICES TECHNIQUES</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2020)</p>	<p>Ouverture des inscriptions 10 septembre 2019</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription 8 octobre 2019 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des dossiers RAEP 8 octobre 2019 (par voie électronique ou postale)</p>	<p align="center">/</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP 8 octobre 2019 (par voie électronique ou postale)</p>	<p align="center">du 18 au 29 novembre 2019</p>	<p align="center">sdrf-exapro-cstce@interieur.gouv.fr</p>
<u>B</u>	<p align="center"><u>EXAMEN PROFESSIONNEL</u></p> <p>Ouvert aux contrôleurs de classe normale des services techniques du ministère de l'intérieur ayant au moins atteint le 4^{ème} échelon de leur grade et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Ces conditions s'apprécient au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement.</p>	<p align="center"><u>CONTROLEUR DE CLASSE SUPERIEURE DES SERVICES TECHNIQUES</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2020)</p>	<p>Ouverture des inscriptions 4 juin 2019</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription 2 juillet 2019 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives 2 juillet 2019 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>24 septembre 2019</p>	<p align="center">/</p>	<p align="center">sdrf-exapro-cstcs@interieur.gouv.fr</p>

► **VOUS ETES CANDIDAT, CONTACTEZ :**

► **Pour les recrutements sur Paris et région Ile-de-France dans la filière administrative**

et

► **Pour les recrutements dans les filières « services techniques » - « permis de conduire et sécurité routière » - « systèmes d'information et de communication »**
(affectations nationales) :

Ministère de l'intérieur
Sous-direction du recrutement et de la formation
Bureau du recrutement et de la promotion professionnelle
Section organisation des concours et examens professionnels
27 cours des Petites Ecuries
77185 LOGNES

INTERNET : www.interieur.gouv.fr (rubrique « [Le ministère recrute](#) »)

et/ou (pour les recrutements dans les filières « services techniques » et « systèmes d'information et de communication ») :

Bureau des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) ou délégation régionale du SGAMI de votre choix

Toute demande de renseignements, annales ou formulaire d'inscription à un recrutement doit être accompagnée impérativement d'une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 g et libellée à vos nom et adresse.

► **Pour les recrutements en province dans la filière administrative : secrétaires et adjoints administratifs**

(affectations dans la région où se déroule le recrutement) :

Bureau des ressources humaines de la préfecture de région de votre choix

► **Pour les recrutements en province dans la filière services techniques : adjoints techniques**

(affectations dans la région où se déroule le recrutement) :

Bureau des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) ou délégation régionale du SGAMI de votre choix

► **Pour les recrutements de la fonction publique territoriale (FPT) :**

Fédération nationale des centres de gestion

www.fncdg.fr

► **Pour les recrutements de la fonction publique hospitalière (FPH) :**

Fédération hospitalière de France

www.emploi.fhf.fr

Agences régionales de santé

www.ars.sante.fr

L'ensemble des recrutements administratifs et techniques dans la fonction publique peut être consulté sur le site des concours et recrutements de l'Etat :

www.fonction-publique.gouv.fr/score

toutes les offres d'emploi dans la fonction publique (FPEtat – FPTerritoriale – FPHospitalière) sont regroupées sur un site internet unique :

« [Place de l'emploi public](#) »